

PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE (I/V)

PLAN D'ACTION 2021-2022

1. ÉTAT DE LA SITUATION

Une analyse complète de la situation a été effectuée auprès de membres du personnel œuvrant dans les trois programmes de formation des divers points de service du CFTR. Ceux-ci incluaient notamment des enseignants, des professionnels et des membres de la direction.

Compte tenu du volume significatif d'élèves, il s'avère qu'un nombre limité d'événements d'intimidation et de violence à proprement dit ont été répertoriés :

- Aucun cas d'intimidation
- Trois cas de violence

Bien que les règles à ce sujet soient connues, des différences ont cependant pu être observées quant à leur diffusion, leur interprétation et leur application.

En effet, le CFTR étant localisé à de multiples endroits, un des défis consiste à uniformiser les pratiques à cet égard de manière à tendre vers une certaine standardisation entre les intervenants des différents points de service et programmes de formation.

PRIORITÉS 2021-2022

- Vision commune et objective de la législation relative à la lutte contre l'intimidation et la violence
- Sensibilisation des enseignants à l'égard de l'importance d'agir de manière proactive
- Éducation et sensibilisation des élèves au sujet de l'intimidation et la violence
- Uniformisation et standardisation des mesures d'interventions (dans ses grandes lignes)

2. MESURES DE PRÉVENTION

- Présentation du plan de lutte à l'intimidation et à la violence (I/V) aux enseignants
- Sensibilisation des enseignants sur la nécessité d'agir promptement en cas de conflits entre élèves
- Présentation du plan de lutte contre l'I/V à chaque début de groupe d'élèves et rappels subséquents

3. COLLABORATION DES PARENTS (moins de 2% des élèves sont d'âge mineur)

- Diffusion du plan I/V aux parents d'élèves mineurs
- Mise à contribution et rencontre des parents d'élèves mineurs en cas d'événement I/V

4. SIGNALEMENT ET PLAINTÉ

- Modalités de signalement ou de plainte disponibles dans le guide de référence de l'élève
- Formulaire de signalement confidentiel disponible sur le site du CFTR.ca
- Prise en charge et plan d'intervention et de soutien par la Direction adjointe ou l'intervenante psycho-sociale

5. INTERVENTIONS EN CAS D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE

- Recueil d'information auprès des personnes impliquées et analyse de situation
- Identification des besoins et élaboration d'un plan de mesures et de soutien
- Organisation des rencontres : intervention, médiation, counseling ou autre
- Consignation des faits et des interventions

6. MESURES DE CONFIDENTIALITÉ

- Billets de signalement confidentiel disponibles sur le site du CFTR.ca
- Rencontres effectuées en privé et/ou sous le couvert de l'anonymat
- Signalements, plaintes et dossiers I/V conservés dans un registre central à cet effet

7. MESURES DE SOUTIEN ET D'ENCADREMENT

- Prise en charge immédiate par le premier intervenant (enseignant, direction adjointe, intervenant)
- Suivi et rencontres des protagonistes par la Direction adjointe
- Counseling d'aide et d'accompagnement par l'intervenante psycho-sociale

8. SANCTIONS DISCIPLINAIRES

- Selon analyse, au cas par cas, selon la sévérité et si récidive (ex. : réflexion écrite, excuses verbales ou écrites, démarche de réparation, contrat de comportement, retrait du groupe, suspension, etc.)

9. SUIVI DE SIGNALEMENT OU DE PLAINTÉ

- Suivi assuré tant pour les victimes que pour les auteurs d'intimidation et de violence
- Rencontres de suivi par la Direction adjointe et/ou counseling par l'intervenante psycho-sociale
- Référence à des services externes en cas de besoin (CISSS, service de police, etc.)